

Conférence de presse de la loi sur le CO₂

Allocution de Jörg Gasser, CEO de l'ASB

Seule la version orale fait foi.

Mesdames et Messieurs, chers journalistes

Lorsque nous parlons du changement climatique, il y a une bonne et une mauvaise nouvelle. Je vous laisse le soin de juger et m'en tiendrai aux faits pour commencer.

Avant même que l'on recoure aux énergies fossiles, les scientifiques supposaient que le CO₂ était à l'origine du réchauffement climatique, ce qui s'est confirmé dans les années 1960 – et pourtant, ces scientifiques, on les a longtemps ignorés. L'être humain peine à gérer les évolutions à long terme. Il a tendance à survaloriser les événements proches tout en minimisant les conséquences futures. Une menace aujourd'hui lui importe davantage qu'un événement extrême demain. Mais il suffit de regarder nos glaciers pour comprendre que l'enjeu de demain est déjà un enjeu d'aujourd'hui.

La protection du climat peut fonctionner si nous le voulons! Nous avons les moyens et la technologie. Avons-nous la volonté? La vocation à venir, en particulier, nous le dira. L'Office fédéral de météorologie et de climatologie prévoit pour la Suisse un réchauffement supplémentaire de 3,3 à 5,4 degrés si, à l'échelon international, nous ne changeons rien. En revanche, si nous tenons les objectifs qui sont les nôtres en vertu de l'Accord de Paris sur le climat, ce réchauffement se situera dans une fourchette de 0,6 à 1,9 degrés.

Le changement climatique est en cours, il a été engagé par nous, les hommes, et il ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Un développement durable est désormais nécessaire pour y remédier efficacement. Dans le cadre de l'Accord de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de moitié par rapport à 1990 à l'horizon 2030. Cela représente une diminution d'environ 27 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Ce changement de trajectoire ne réussira que si l'ensemble de la société y contribue.

Les établissements financiers peuvent, doivent et joueront leur rôle. La place financière suisse entend se positionner comme un pôle international de premier plan en matière de finance durable. Les solutions qui accélèrent le changement existent.

D'ores et déjà, les prestataires de services financiers sont de plus en plus nombreux à proposer des produits durables. Comme le montre une étude de Swiss Sustainable Finance, ils répondent

ainsi à une demande croissante : fin 2019, le volume des investissements en produits financiers durables s'est inscrit en hausse de 62 % par rapport à l'année précédente, pour un montant de CHF 1 163 milliards – et cette tendance perdure. Les conditions-cadres prévues par la loi sur le CO₂ sont celles dont nous avons besoin pour continuer à développer notre offre de produits. Ce sont celles dont la place financière a besoin pour pouvoir contribuer à la protection du climat.

Notre branche va de l'avant en multipliant les initiatives. En particulier, nous avons publié l'année dernière le «Guide pour l'intégration des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus de conseil auprès des clients privés», qui fournit un outil de référence aux banques. Parmi ces dernières, beaucoup se sont fixées des objectifs de développement durable, ont défini des mesures et ont annoncé qu'elles publieraient en toute transparence les résultats obtenus. Swisscanto Invest, par exemple, est le premier distributeur de fonds à afficher un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 4% par an, dont elle rend compte avec transparence. Par ailleurs, nous saluons le fait qu'en vertu de la nouvelle loi sur le CO₂, la FINMA et la BNS doivent analyser régulièrement les risques financiers microprudentiels et macroprudentiels inhérents au changement climatique. Le contre-projet relatif à l'initiative «Entreprises responsables», adopté par le Parlement, oblige désormais les entreprises d'intérêt public à publier des informations non financières, en particulier sur les aspects environnementaux. Le secteur financier n'en est pas exonéré et nous saluons cette transparence. La transparence est en effet le fondement d'une action à la fois étayée par des faits et efficace. Comment cela se traduira-t-il pour les banques?

Les banques soutiendront et accompagneront la transition économique au moyen de financements ciblés. En partenariat avec les entreprises, nous voulons promouvoir activement le changement et développer des solutions innovantes. La transition vers une économie et une société bas-carbone ne peut se faire qu'ensemble. La loi sur le CO₂ met en place des incitations adéquates. Lors de son élaboration, le Conseil fédéral et le Parlement ont privilégié un cadre libéral et des instruments éprouvés. Figurent notamment au nombre de ces instruments des taxes incitatives concernant la mobilité et le chauffage des bâtiments qui, avec d'autres taxes, alimenteront un fonds pour le climat. Ce dernier servira en particulier à cofinancer des programmes de rénovation de bâtiments, ou encore des modes de chauffage durables. Il permettra par ailleurs de soutenir le développement de technologies climatiquement neutres ainsi que des adaptations au changement climatique. Toutefois, les moyens financiers requis pour concrétiser le changement se chiffrent en dizaines de milliards, alors que le fonds pour le climat sera doté au maximum d'un milliard par an. Les banques sont capables de combler une partie du déficit de financement et elles le feront.

La loi sur le CO₂ pose un premier jalon nécessaire pour accompagner la transition complète des énergies fossiles vers les énergies bas-carbone. Un «non» signifierait pour la Suisse un grand pas en arrière en matière de protection du climat. Aussi le secteur financier se rallie-t-il clairement à l'objectif de la loi sur le CO₂.

Grâce aux scientifiques, nous connaissons les différents scénarios ainsi que leurs conséquences respectives. Si nous nous engageons ensemble en faveur d'une protection forte du climat, qui permette d'atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, nous pouvons encore prévenir les impacts les plus graves du réchauffement climatique. Cela aura un coût, mais moindre que les bénéfices attendus. Cela nécessitera de déployer tous nos efforts. Mais une chose est sûre : ne rien faire sera bien plus coûteux à long terme. C'est pourquoi je voterai des deux mains en faveur de la loi sur le CO₂.

Personnes de contact

Michaela Reimann, Responsable Relations Publiques et Média
michaela.reimann@sba.ch | +41 58 330 62 55

www.swissbanking.org | twitter.com/SwissBankingSBA